09 fév 2024 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 9 février 2024

Dispositions diverses en matière d’agriculture et de sécurité de la chaîne alimentaire

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant dispositions diverses en matière d’agriculture et de sécurité de la chaîne alimentaire.

L'avant-projet apporte des modifications :

- à la loi du 4 février 2000 relative à la création de l’Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA)
- à l’arrêté royal du 22 février 2001 organisant les contrôles effectués par l’AFSCA et modifiant diverses dispositions légales
- à la loi du 9 décembre 2004 relative au financement de l’AFSCA
- à l’arrêté royal du 10 novembre 2005 fixant les contributions et rétributions visées aux articles 4 et 5 de la loi du 9 décembre 2004 relative au financement de l'AFSCA

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l’Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
https://clarinval.belgium.be
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be

© 2024 - news.belgium.be